

BVGer F-6343/2017 vom 29. Oktober 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-10-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_F-6343_2017

FR: TAF F-6343/2017 du 29 octobre 2019

IT: TAF F-6343/2017 del 29 ottobre 2019

Regeste

Interdiction d'entrée

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis et la décision du SEM du 6 octobre 2017 annulée.

E. 2

Le SEM suspendra les effets de l'interdiction d'entrée en Suisse visant A. _____ au sens des considérants afin de lui permettre d'assister aux débats devant le Tribunal de Sion qui avaient été renvoyés à nouvelle assignation.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

L'autorité inférieure versera une indemnité de 2'000 francs au recourant, à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé : - au recourant, par l'entremise de son mandataire (recommandé) - à l'autorité inférieure, avec dossier SYMIC (...) en retour - au Service de la population et des migrants du canton du Valais, pour information (VS [...]) Le président du collège : Le greffier : Blaise Vuille Oliver Collaud Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.